



Janvier 2016

Une qualité de l'air globalement bonne en janvier

Avec 81% d'indices bons à très bons en janvier, la qualité de l'air dans le Nord et le Pas-de-Calais est restée bonne bien qu'elle se soit légèrement dégradée par rapport au mois de décembre. L'indice le plus élevé (6 pour Boulogne-sur-Mer, 8 pour les autres agglomérations) a été enregistré les 19, 20 et 21 janvier pour l'agglomération de Lille, les 19 et 20 janvier pour les agglomérations de Béthune, Douai, Lens, Saint-Omer et Valenciennes et le 20 janvier pour le reste du territoire. Ces indices sont liés à des concentrations élevées en particules en suspension PM10.

Un épisode de pollution

En janvier, le Nord et le Pas-de-Calais ont été concernés par un épisode du 19 au 21 janvier (durée totale de 3 jours). En effet, les concentrations de pollution en particules en suspension PM10 ont dépassé le niveau d'information et de recommandation mais n'ont pas atteint le niveau d'alerte. Le temps froid et sec du mois dernier, entraînant une certaine stabilité de l'atmosphère, n'a pas permis une bonne dispersion des polluants dans l'air, ce qui a entraîné une hausse des niveaux de polluants et une dégradation de la qualité de l'air.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

Les concentrations de particules PM10, en moyennes journalières, ont dépassé la valeur limite journalière lors de l'épisode de pollution, du 19 au 21 janvier. Les concentrations les plus élevées (comprises entre 60 et 70 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) ont été observées dans les agglomérations de Lille, Béthune, Valenciennes et Saint-Omer.

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'**atmo** Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'**atmo** Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : **atmo** Nord – Pas-de-Calais ».